



MATINÉE D'ÉTUDES DROIT DE LA FAMILLE LES RÉFORMES DU DIVORCE

A la Maison des avocats de Seine-Saint-Denis
11 rue de l'Indépendance à Bobigny (93000)
(M° Pablo Picasso)
LE VENDREDI 30 MARS 2018 de 9 heures à 13 h 30

FORMATION VALIDEE AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE

PROGRAMME

Les chantiers de la Justice portent l'annonce d'une nouvelle réforme de la procédure de divorce et du contentieux familial, destinée à permettre au juge de se « recentrer sur sa mission de dire le droit ».

Les consultations qui l'ont accompagnée ont été dénoncées par les praticiens du divorce, qui ont rappelé la nécessité d'une réforme réellement concertée, gage de sa conformité aux besoins du justiciable du XXI^e siècle et non pas à des objectifs purement économiques.

Le SAF vous invite à une matinée de réflexion collective autour de la « réforme idéale ».

8 h 30 : Accueil des participants

9 h 00 – 9 h 30 :

Introduction des travaux – Une réforme pensée pour le justiciable ou pour le contribuable ? *Aurélie Lebel*

9 h 45 – 10 h 30 :

Un système qui dysfonctionne ?

♦ **Les dysfonctionnements du contentieux familial. Le point de vue du magistrat, *Stéphanie Hébrard***

♦ **Réparer l'imperfection des textes : les modifications indispensables, *Fadela Houari***

10 h 30 – 11 h 15 : Débats avec la salle

11 h 15 – 11 h 30 : Pause

11 h 30 - 12 h 30 : Un système perfectible ?

♦ **Droit comparé : et ailleurs, on divorce comment ? *Alice Meier Bourdeau***

♦ **Le temps est-il venu de supprimer le divorce pour faute ? Le point de vue de l'avocat : *Régine Barthélémy***

♦ **Responsabilisation des justiciables ou volonté de tarir le contentieux : le modèle Allemand offre-t-il toujours la garantie d'un accès au juge ? *Guido Imfeld***

12 h 30 – 13 h 30 : Débats avec la salle

FIN DES TRAVAUX



BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au SAF 34 - rue Saint-Lazare 75009 PARIS

Tél. 01 42 82 01 26 saforg@orange.fr Lesaf.org

**INSCRIPTION GRATUITE PRÉALABLE INDISPENSABLE
À LA DEMI-JOURNÉE DE FORMATION SUR LES RÉFORMES DU DIVORCE**

☐ Participera à la demi-journée du vendredi 30 mars 2018

Nom :

Prénom :

Date de naissance : - - 19.....Lieu (code postal) :

Lieu de résidence :

Adresse professionnelle :

CP.....Ville.....

SIRET.....

Tél :

Mail :

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats

(Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011 SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

Durée de la formation : 4 heures 30

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence à chaque session

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation - en fin de formation

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.